

---

[Imprimer](#)

## **ZAC Gare Guyancourt : un marché pour réhabiliter la Halle Piano**

Image

---

## **L'EPA Paris-Saclay a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Halle Piano dans la ZAC Gare Guyancourt (Yvelines).**

La consultation préalable à la création du Quartier des savoirs – ZAC Gare de Guyancourt-Saint-Quentin a été lancée le 13 mars par l'EPA et la ville de Guyancourt. L'aménageur a publié une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site dessiné par Renzo Piano pour l'entreprise Thalès et désormais vacant. Située autour de la future gare de la ligne 18 du Grand Paris express et du technocentre de Renault, cette future ZAC inclut en effet une importante friche industrielle : la halle conçue par Renzo Piano et construite entre 1988 et 1991. Elle a hébergé les activités de l'entreprise Thales pendant 20 ans.

Ce site industriel « présente un intérêt patrimonial certain », estime l'aménageur. En accord avec l'agence Renzo Piano building workshop (RPBW) et les collectivités partenaires, l'EPA et son groupement de maîtrise d'œuvre urbaine (Marniquet-Aubouin mandataires) ont donc choisi de préserver la frange sud des halles (environ 8 800 m<sup>2</sup>) ainsi que la tour de visée qui servait autrefois à tester les instruments développés dans l'usine et le parc sud (environ 5 ha).

### **Ouverture au public d'ici à 2023**

Dans un premier temps, il s'agit d'opérer une réhabilitation sommaire des bâtiments afin de permettre leur réouverture au public d'ici à 2023. Une seconde phase vise l'aménagement intérieur et l'accompagnement à l'installation des futurs preneurs avant la réalisation d'une réhabilitation complète des bâtiments.

Le marché doit permettre à l'EPA Paris-Saclay de "se doter d'une expertise qui s'inscrit dans la durée (trois ans renouvelable une fois) de manière à garantir la cohérence dans le temps des interventions prévues sur les bâtiments", précise-t-il. Le candidat devra présenter les compétences obligatoires suivantes : architecture (mandataire), structure, fluides/réseaux (CVC, plomberie, courant forts/courants faibles, SSI, thermique), économie de la construction. Il pourra également présenter les compétences non-obligatoires suivantes : acoustique, programmation technique, expertise en interventions transitoires et en réemploi.

[Consultez l'avis](#)